

Objet : RS - Direction des systèmes d'information mutualisés et du numérique – Avenants aux conventions de fonctionnement du service commun

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Luc Berthoud - de Philippe Gamen à Benoit Perrotton - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre - de Philippe Vuillermet à Pierre Brun

- conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Micheline Myard-Dalmats - Alain Saurel - Céline Vernaz

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 13 février 2025

délibération n° 030-25 C

objet **RS - Direction des systèmes d'information mutualisés et du numérique – Avenants aux conventions de fonctionnement du service commun**

Thierry Repentin en l'absence d'Alain Caraco, vice-président chargé des coopérations métropolitaines de mobilité et du développement du numérique, rappelle que la Communauté d'agglomération de Chambéry métropole et la Ville de Chambéry ont décidé, en mai 2011, de mutualiser leurs systèmes d'information, cette décision se traduisant par un regroupement de leurs équipes respectives au sein d'une direction unique rattachée à Chambéry métropole.

Au 1^{er} janvier 2016, les agents de Chambéry ont été transférés à Grand Chambéry au sein de la direction des systèmes d'information (DSI) mutualisée.

Au 1^{er} septembre 2016, la commune de La Motte-Servolex a rejoint le service commun.

Au 11 septembre 2017, la commune de La Ravoire a intégré la DSI mutualisée.

Au 1^{er} janvier 2019, le Centre communal d'action sociale de Chambéry a également adhéré à la DSI mutualisée de Grand Chambéry.

Au 1^{er} janvier 2022, la DSI mutualisée est devenue la direction des systèmes d'information mutualisés et du numérique (DSIN), sans modification du périmètre du service commun.

Au 1^{er} janvier 2023, l'activité téléphonie de la Ville de Chambéry a été transférée au service commun.

Au 1^{er} janvier 2023, la Ville de La Motte-Servolex a intégré les infrastructures mutualisées.

Au 1^{er} janvier 2025, la clé de répartition générique est actualisée suite à la mise à jour de l'état des parcs informatiques de chaque collectivité établie en 2024 et à sa validation en comité de pilotage du service commun du 4 juillet 2024.

Afin d'intégrer cette évolution, il est proposé d'établir :

- l'avenant n° 3 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry,
- l'avenant n° 2 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre le Centre communal d'action sociale de Chambéry et Grand Chambéry,
- l'avenant n° 2 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre la commune de La Motte-Servolex et Grand Chambéry.

La convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre la commune de La Ravoire et Grand Chambéry n'est pas concernée par cette évolution.

L'article des conventions modifié par les avenants est l'article 7 relatif aux modalités financières : les nouvelles clés de répartition sont effectives à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-4-2,

Vu la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN et ses avenants 1 et 2 entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry,

Vu la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN et son avenant 1 entre le Centre communal d'action sociale de Chambéry et Grand Chambéry,

Vu la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN et son avenant 1 entre la commune de La Motte-Servolex et Grand Chambéry,

Vu l'avis du comité de pilotage du service commun du 4 juillet 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry, joint à la présente délibération,

Article 2 : d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre le Centre communal d'action sociale de Chambéry et Grand Chambéry, joint à la présente délibération,

Article 3 : d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSIN entre la commune de La Motte-Servolex et Grand Chambéry, joint à la présente délibération,

Article 4 : d'autoriser le président ou son représentant à signer lesdits avenants.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **030-25 C**

Objet de l'acte : RS - Direction des systèmes d'information mutualisés et du numérique – Avenants aux conventions de fonctionnement du service commun

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 13 février 2025

Annexe(s) :
Avenant 2 convention de fonctionnement DSIN avec la commune de La Motte Servolex,
Avenant 2 convention de fonctionnement DSIN avec le centre d'action sociale de Chambéry,
Avenant 3 convention de fonctionnement DSIN avec la ville de Chambéry

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250213-lmc1H33070H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33070H1

Date de transmission en Préfecture : 14 février 2025

Date de réception en Préfecture : 14 février 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 14 février 2025